

Opération de construction d'un programme de logements sociaux, chemin de la Selle - Aliénation de terrain à la SAIEMB

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier, chemin de la Selle, dont l'objectif est de réaliser un programme de 30 logements sociaux, sous forme de maisons en bande et de petits collectifs, la Ville de Besançon envisage de céder à la Société Anonyme d'Economie Mixte de la Ville de Besançon deux parcelles de terrain cadastrées section PZ n° 68 et 121.

L'aliénation d'une surface totale de 87 a 35 se fera pour une somme globale de 661 500 F HT, la TVA étant acquittée par la SAIEMB en sa qualité d'acquéreur.

La vente est assortie des conditions suivantes :

- la SAIEMB prendra à sa charge la réalisation d'un trottoir et d'une contre-allée avec plantations, au droit des parcelles aliénées ;

- les frais de notaire seront à la charge de la SAIEMB.

Il convient de préciser, par ailleurs, que la parcelle PZ 121 est grevée de servitude de passage au profit de la Société MARIGNAN IMMOBILIER, propriétaire de la parcelle voisine n° 120 ; la construction du chemin incombera à cette société qui en assurera l'entretien pour moitié, conjointement avec la SAIEMB.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'aliénation du terrain de 87 a 35, situé chemin de la Selle, dans les conditions définies ci-dessus,

- encaisser la somme de 661 500 F HT au chapitre 922.210.00501.30100 ;

- autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

M. PONÇOT, Président de la SAIEMB ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions d'Urbanisme et du Budget, à l'unanimité, en décide ainsi.